



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/206

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : URBANISME 3

Objet : ÉCHANGE DE PARTIES DE LA PARCELLE COMMUNALES AR 196 CONTRE DES PARTIES DE LA PARCELLE AR 172, À CONTENANCE ÉGALE ET SANS SOULTE - ZAC DURANCE.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 27

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Aurélie POYAU

La parcelle AR n°196 est une parcelle privée communale, constituée de voies de desserte - rue de la soie, rue du 4^{ème} RTM - et de parkings aériens publics.

La totalité de cette parcelle représente une emprise de 9 956 m².

Un promoteur, propriétaire de la parcelle AR n° 172 souhaite réaliser une opération immobilière sur cette parcelle, dont la géométrie est issue d'un ancien plan d'aménagement de zone (PAZ) qui n'a plus aucun statut juridique.

Afin d'aménager globalement les délaissés au pourtour de cette parcelle privée, il est proposé de réaliser des échanges de parties de la parcelle communale AR n°196 avec des parties de la parcelle AR n° 172, à contenance sensiblement égale.

- L'emprise des parties de la parcelle communale AR n°196 concernée par l'échange est d'un total de 148 m²,
- L'emprise des parties de la parcelle privée AR n°172 concernée par l'échange est d'un total de 222 m².

Étant entendu que cet échange de foncier s'effectuera sans soulte et que les frais afférents à cet échange, frais de bornage, documents d'arpentage et frais d'acte seront pris en charge par le demandeur.

Considérant que les parties de la parcelle communale AR n°196 concernées par cet échange sont constituées d'un terre-plein sans aucun aménagement de surface et ne sont d'aucune utilité pour la commune,

Considérant que l'échange envisagé permet un aménagement plus qualitatif de ce secteur,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'échange d'une emprise de 148 m² à prélever sur la parcelle communale AR n° 196 contre une emprise de 222 m² à prélever sur la parcelle privée AR n° 172, selon le plan ci annexé,
- De préciser que cet échange s'effectuera sans soulte et que les frais d'arpentage et frais d'acte seront à la charge du demandeur,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

19 DEC. 2016

TRANSMIS LE

19 DEC. 2016

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

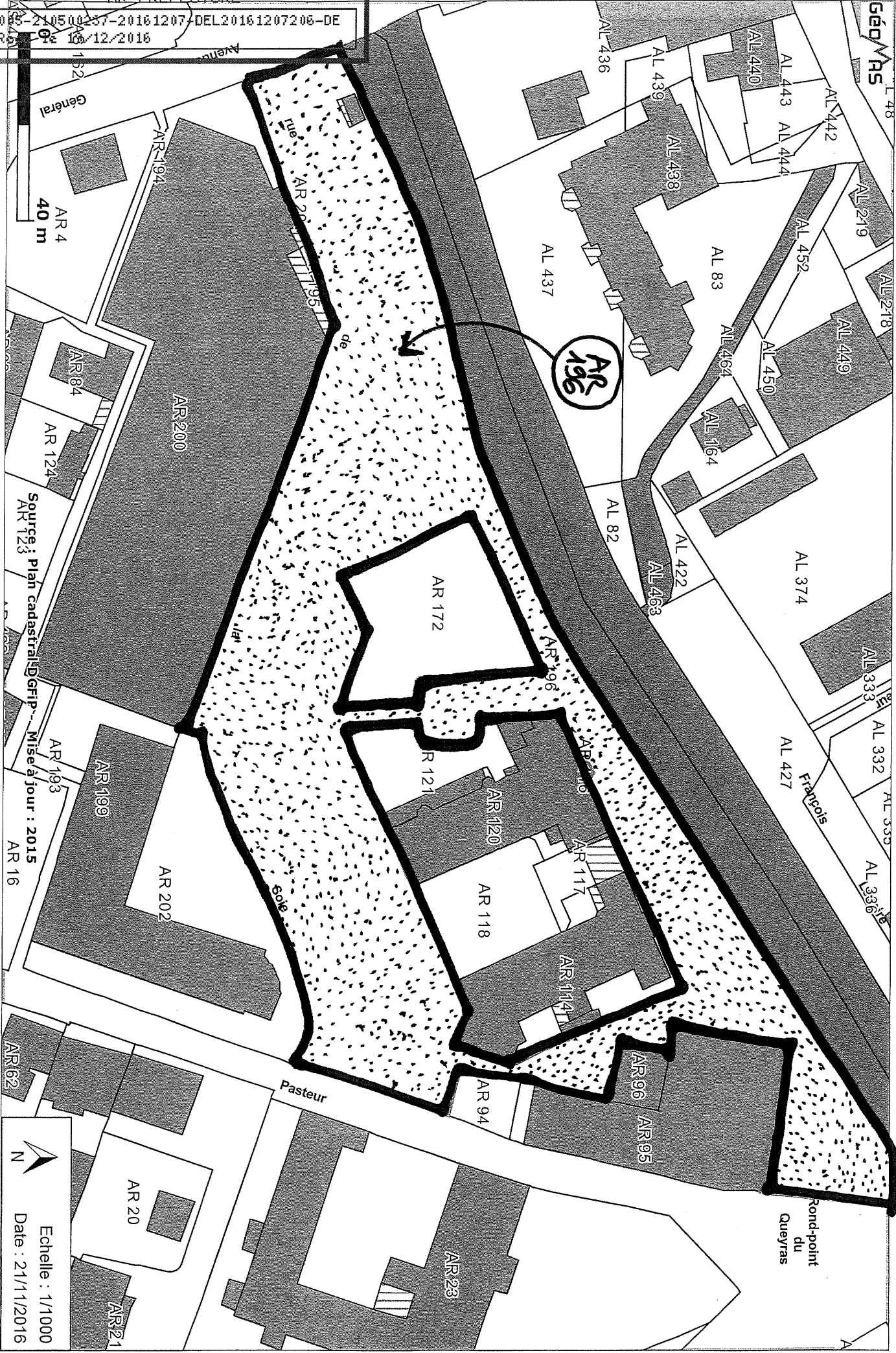
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

00500037-20161207-DEL20161207206-DE
Région de la Nouvelle-Aquitaine

GéoMMS



AR 4
40 m

AR 196

Source : Plan cadastral GIP - Mise à jour : 2015



Echelle : 1/1000
Date : 21/11/2016